



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE**

CAPET INFORMATIQUE, SÉCURITÉ ET MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Le nouveau concours à partir de la session 2026

Un recrutement à partir du niveau licence avec deux objectifs intimement liés

- ☐ Accroître l'attractivité des concours externes d'accès aux corps enseignants et d'éducation
- ☐ Préparer plus tôt au métier et élever le niveau de formation des futurs enseignants pour augmenter le niveau des élèves

Création d'une nouvelle section de concours : Capet Informatique, sécurité et management des systèmes d'information

Des épreuves et un programme ont été définis pour ce concours.
Une liste des sections ouvertes est publiée à chaque session

[Les épreuves du Capet externe bac+3 section informatique, sécurité et management des systèmes d'information | devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/formation/bac+3/section-informatique-securite-et-management-des-systemes-d-information)

Le programme de la session 2026 :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16818/download>

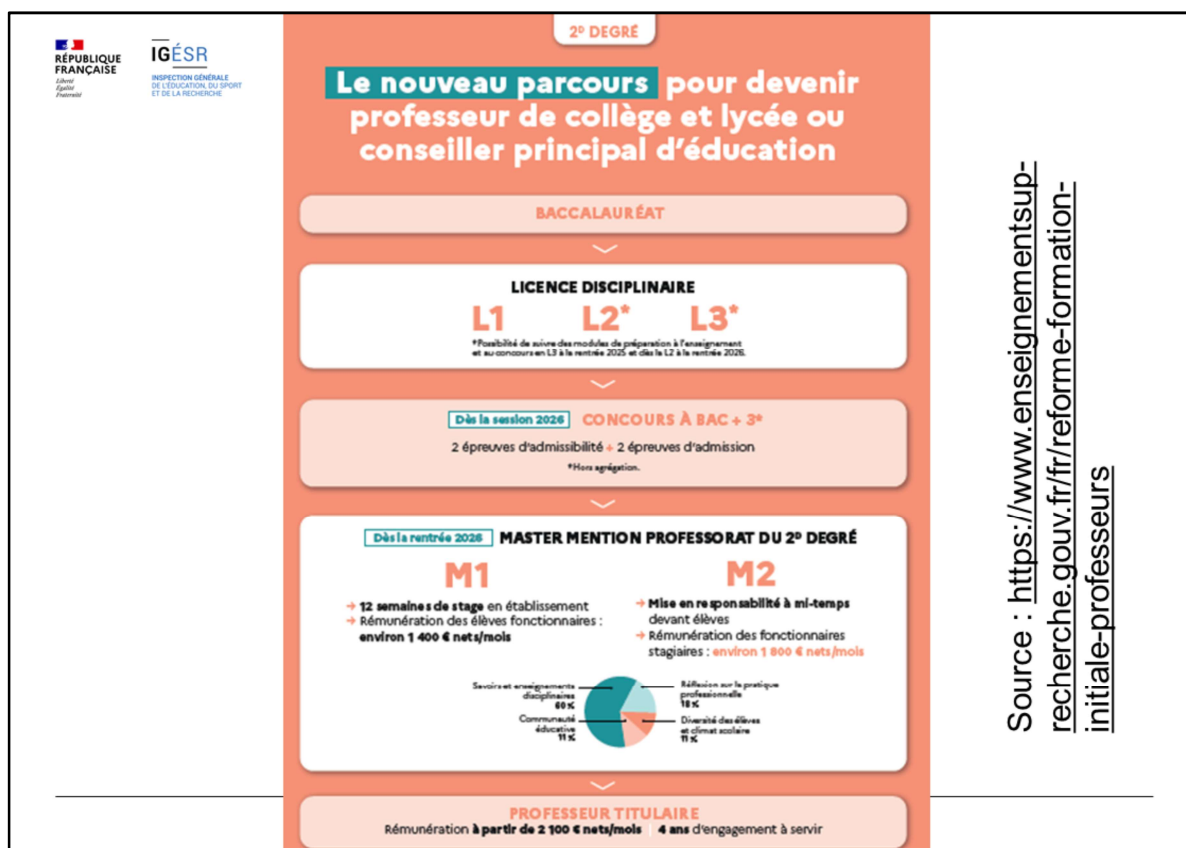
Des exemples de sujets

-

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16999/download>

-

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/17012/download>



Concernant les équivalences de diplômes

[Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.](#)

[Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation.](#)

Les lauréats du concours ont la qualité d'agent public et bénéficient d'une formation qui dépend du parcours universitaire ou professionnel antérieur :

❑ **Pour les lauréats détenteurs d'une seule L3 :**

- ✓ nomination pendant un an comme **élève fonctionnaire** (rémunéré à l'indice minimum de traitement : IM 366) en M1 avec des stages d'observation
- ✓ puis passage en M2 pendant un an (sauf en cas d'insuffisance manifeste) avec une nomination comme **fonctionnaire stagiaire** (classement dans le corps avec prise en compte des services antérieurs) et une mise en responsabilité à hauteur de 50 % .

❑ **Pour les lauréats détenteurs d'un M1 :** selon le parcours universitaire et professionnel antérieur :

- ✓ soit nomination en M1 pendant un an comme élève fonctionnaire, puis en M2 dans les mêmes conditions que les lauréats de L3,
- ✓ soit nomination directement en M2 pendant un an comme fonctionnaire stagiaire (classement dans le corps avec prise en compte des services antérieurs) avec une mise en responsabilité à hauteur de 50 %.

❑ **Pour les lauréats détenteurs d'un M2 :** nomination en qualité de stagiaire avec une formation adaptée pendant un an (classement dans le corps avec prise en compte des services antérieurs) avec une mise en responsabilité à hauteur de 50 % ou de 100 % selon le parcours universitaire et professionnel antérieur, **comme pour les lauréats des concours M2**

Première épreuve d'admissibilité

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

L'épreuve vise à vérifier les connaissances scientifiques et méthodologiques dans le domaine du management et de la sécurité des systèmes d'information, en intégrant les dimensions juridique et économique.

Note ≤ 5 : éliminatoire

Exemple de sujet :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16999/download>

Deuxième épreuve d'admissibilité

Durée : 5 heures

Coefficient : 3

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs solutions informatiques décrites dans un dossier documentaire et à en proposer une évolution. L'épreuve vise à vérifier les connaissances fondamentales des méthodes d'ingénierie informatique dans les domaines de la conception et du développement d'applications ou de la conception et l'administration d'infrastructures systèmes et réseaux.

Note ≤ 5 : éliminatoire

Exemple de sujet :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/17012/download>

Première épreuve d'admission

Préparation : 3h / Épreuve : 1h (20 min exposé, 40 min échange)

Coefficient : 5

L'exposé permet de présenter et d'expliciter la conception ou la réalisation de solutions informatiques applicatives ou d'infrastructures systèmes et réseaux dans un contexte organisationnel et technologique donné. L'échange permet au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à utiliser des outils informatiques pour la conception ou la réalisation de solutions informatiques et à interagir avec le jury.

Note 0 : éliminatoire

Deuxième épreuve d'admission

Durée : 35 minutes

Coefficient : 3

Présentation de la motivation (5 min), échange (10 min), entretien (20 min)

Objectifs :

- Se projeter dans le métier
- Transmettre et incarner les exigences du service public
- Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique
- Appréhender l'épanouissement de l'élève

Note 0 : éliminatoire
